6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

L'Egalité
DE ROUBAIX TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

Téléphones : À LILLE N° 1.02 — À ROUBAIX N° 3.28 — À LENS N° 1.02

ABONNEMENTS — 3 mois / 6 mois / 1 an
Nord et Départements limitrophes . . . . . 4 fr. 50 / 9 fr. / 18 fr.
Autres Départements. . . . . 5 fr. 50 / 11 fr. / 22 fr.
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les bureaux de poste

Le Numéro 5 Centimes

PUBLICITE
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger

Dimanche 20 JUIN 1909

LES CONVENTIONS d'ARRAS

La Fédération régionale des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais a décidé de demander aux directeurs de mines une entrevue à seule fin de régler avant le 30 juin la question des salaires.

A mesure que nous approchons de l'échéance des conventions, la situation paraît s'améliorer, et les dangers d'un conflit tendent de plus en plus à disparaître.

Certaines Compagnies, et non des moindres, ont en effet donné à entendre qu'elles ne toucheraient pas aux salaires. Elles expliquent, paraît-il, cette détermination par la reprise qui se manifeste dans l'industrie. Mais il en est une, tristement célèbre, qui voudrait *bien rogner sur le gain de ses ouvriers* pour combler les vides de ses catastrophes.

Cette Compagnie a eu tellement de déboires depuis sa création que je ne puis résister au désir d'en citer quelques-uns.

Donc, la Compagnie de Courrières — que l'on a déjà reconnue — date du 27 octobre 1852. Son capital social, fixé à 600,000 francs, était divisé en 2,000 actions de 300 francs chacune ; c'est là la totalité de la mise de fonds effectuée. Ces 600,000 francs ont fait de nombreux petits.

Les actions payées 300 francs rapportaient au bout de cinq ans 150 francs, soit 50 % : en 1865, au bout de treize ans, 300 francs, c'est-à-dire 100 % ; en 1867, au bout de quinze ans, 600 francs, c'est-à-dire 200 % ; en 1890, au bout de trente-huit ans, 2.000 francs, c'est-à-dire 666,66 % ; en 1891, au bout de trente-neuf ans, 2.300 francs, c'est-à-dire 766,66 pour cent.

Lors de la transformation en société anonyme, en 1896, le fonds social (c'est-à-dire la concession de Courrières, et la mise de fonds de 600.000 francs versés en numéraire par les associés originaires) a été fixé à 6 millions de francs et divisé en 60.000 actions de 100 francs, libérées et au porteur, qui ont été réparties entre les associés de la Société civile à raison de 30 actions nouvelles par chaque action ou part ancienne. Ce qui revient à dire que ce sont les anciens associés de la Société civile qui reçoivent les nouvelles actions à raison de trente actions nouvelles par chaque titre ancien ; que le capital effectivement versé est toujours l'ancien capital de 1852, savoir 600.000 francs.

Ces détails, que j'emprunte au remarquable rapport de Zévaès sur le régime des mines font ressortir davantage l'égoïsme de ces gens qui songent à prendre, pour équilibrer leurs dividendes, quelques centimes sur le salaire de chaque ouvrier.

Mais Courrières n'a de spécial que son mépris de l'ouvrier. La fortune des autres Compagnies est au moins égale. L'action de Béthune, émise à 1.000 fr., en 1851, est inscrite à 34.500 en 1906 ; l'action de Dourges, émise en 1856 à 1.000 francs, vaut 35.750 francs en 1906 ; celle de Lens, émise à 1.000 francs en 1853, vaut 91.400 francs en 1906 ; celle de Vicoigne et de Nœux, émise à 600 fr. en 1843, vaut 26.495 francs en 1906.

Bruay est un peu plus récent ; la charte de concession est de 1852, titre primitif. 1.000 francs ; valeur, 97.700 francs en 1908.

Liévin a été ouvert il y a un demi-siècle ; valeur d'émission, 1.000 fr. ; cote de 1906 : 53.650 francs.

« Groupons, dit Zévaès, toutes les Compagnies minières qui, dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle, ont obtenu et exploité des concessions dans le Pas-de-Calais (c'est depuis 1850, 1851 et 1852 que l'industrie houillère s'est développée dans ce département) aux entreprises heureuses dont nous avons cité quelques exemples et montré, par le taux même de leurs actions, l'éclatante prospérité, ajoutons celles qui se sont ruinées, celles qui ont dû se reformer deux ou trois fois. Le total des capitaux effectivement engagés à l'origine par les actionnaires pour l'ensemble de toutes ces Compagnies ne dépasse pas 70 à 75 millions de francs. M. Vuillemin établissait déjà qu'en moyenne, pour la période 1870-1880, le capital total qui, d'après le cours en Bourse, correspondait à l'ensemble des actions, s'élevait à 320 millions. Si nous calculons d'après les cours de 1900 à la Bourse de Lille, quelle valeur totale représentent toutes les actions en circulation à cette date, nous arrivons à cette *constatation que ces 70 à 75 millions*, versés depuis une cinquantaine d'années, ne valaient en 1900 guère moins d'UN MILLIARD et rapportaient plus de quarante millions de dividendes ».

Encore ce calcul ne tient-il compte que des capitaux *effectivement* versés par les actionnaires ; il ne fait pas état des sommes engagées que les Compagnies *prospères ont prélevées sur les bénéfices* sans nouveau versement des actionnaires, parce qu'on ne peut confondre ces immobilisations avec le capital proprement dit sans changer entièrement le sens du décompte.

Il ferait bon voir que sous un gouvernement qui se targue de bienveillance pour *les travailleurs, les Compagnies* minières puissent impunément réduire les salaires qu'elles n'ont accordés qu'après dix grèves successives, sous la poussée de l'opinion publique. On a trop perdu de vue qu'elles tenaient leur bien de la nation. Il est temps de le rappeler à tout le monde, en attendant que dans « ce pays de démocratie, d'action ouvrière et syndicale, de suffrage universel et de contrôle parlementaire », ce bien fasse retour à la collectivité.

Emile BASLY,
Député du Pas-de-Calais.

CHOSES ET AUTRES

PAGANINI

Il est étonnant, ce chirurgien français d'Amérique qui pratique la greffe animale avec une virtuosité inconnue jusqu'ici. L'Académie de médecine entendit l'autre jour le récit de ses prouesses : il joue du bistouri comme Paganini jouait du violon. Et peut-être ce que j'écris là n'est-il flatteur que pour Paganini. On n'est sûr de rien.

Ce chirurgien français d'Amérique considère comme une amusette d'enfant de remplacer, par exemple, un œil malade par un œil sain, pauvre exercice de solfège pour un virtuose à qui les pires difficultés sont familières. Il coupe une patte à un chien — qui n'en demandait pas tant peut-être — et l'ajoute au moignon d'un autre chien qui a commis l'imprudence de se faire écraser dans la rue. La circulation s'établit, la patte ajustée se comporte comme une patte venue naturellement, et si le chien meurt quinze jours après d'une broncho-pneumonie, c'est de sa faute en somme. On ne surveillait que sa patte ; il avait le devoir de penser au reste. Bref, le chirurgien est très satisfait des résultats qu'il a jusqu'ici enregistrés, et il ne désespère pas de transporter un de ces jours ses expériences du chien à l'homme. S'il y a encore, dans quelques années, des unijambistes, — ainsi se définissent maintenant les malheureux qui ont un peu de bois dans leur anatomie, — c'est que les unijambistes le voudront bien.

Toutefois, un point reste inquiétant dans cette histoire d'Amérique, prodigieuse comme toutes les histoires d'Amérique. On trouve assez communément des pattes de chiens ; ces animaux ont la légèreté de ne pas numéroter leurs os, ce pourquoi on en rencontre des quantités éparses sur les tables des amphithéâtres. Pour les hommes, c'est une autre affaire : on peut dire, je crois, qu'ils ne cessent de s'occuper de leurs membres que quand ils sont morts. Alors, comment le virtuose d'Amérique s'y prendra-t-il pour contenter les clients qui ne peuvent manquer de lui venir en foule ? Et où prendra-t-il les bras et les jambes nécessaires pour remplacer les jambes et les bras absents ? Admis qu'il ait un rayon considérable de disponibilités, il lui faudra toujours tenir compte des hommes et des proportions, des âges aussi. Tout cela est bien embarrassant. Et si quelque manchot se présente un jour qu'il n'aura, si j'ose dire, que des jambes sous la main ? Quelle déception pour le manchot, condamné à continuer de manquer de bras, comme l'agriculture.

Bref, on ne se défend pas contre l'impression que le chirurgien d'Amérique fait de l'art pour l'art et qu'il devra avant tout à sa virtuosité prestigieuse de lui faire passer quelques bons moments. Et alors ne convient-il pas de plaindre les instruments, je veux dire les chiens, sur lesquels il exécute ses variations extraordinaires ? Paganini, lui, ne mettait pas ses violons en morceaux!

GRIFF.

CHRONIQUE

La couronne d'immortelles

Edmond Lajoue, inquiet et ému, se hâtait vers l'hôpital ; il avait reçu le matin ce petit mot de l'interne :

« Monsieur, votre amie est très mal, elle vous réclame ; venez vite si vous voulez l'embrasser encore une fois ; demain il serait trop tard. »

Cette nouvelle avait paru invraisemblable à Lajoue. Il savait bien que sa maîtresse était gravement atteinte, que la fluxion de poitrine attrapée quinze jours auparavant, au retour d'une promenade, avait donné de telles craintes au médecin que celui-ci avait exigé le transfert à l'hôpital... mais il n'avait jamais songé, même une minute, que la jeune femme pût en mourir ! Il l'avait trouvée, à ses précédentes visites, pâlie, amaigrie, secouée de frissons, mais gardant malgré tout, dans le regard, dans la voix, un peu de cette exubérance de vie, de cet entrain qui semblait appeler à grands cris la guérison... Et voilà que l'interne annonçait tout d'un coup l'agonie...

Lajoue, un peu employé d'administration, un peu homme de lettres, un peu journaliste, était l'amant de Jeanne Dommier depuis plus de deux ans : ils ne vivaient pas ensemble parce que Jeanne, qui gagnait bien sa vie comme première chez un couturier, tenait à son indépendance et ne voulait pas l'asservir aux volontés d'un maître. « Pour être heureux, affirmait-elle, il faut faire ses petites affaires chacun de son côté et ne se réunir qu'en vue du plaisir ! » Respectueuse de cette doctrine et trop égoïste pour engager à fond sa responsabilité, Lajoue avait accepté sans ennui cette manière de vivre ; il voyait son amie presque quotidiennement, passait avec elle ses dimanches et lui offrait, en été, un séjour de deux ou trois semaines à la mer. Jeanne était jolie gaie, intelligente, elle portait à ravir la toilette, elle était gourmande de plaisirs et prodigue de caresses... Lajoue était très heureux...

Tremblant, à bout de souffle, le cœur battant à grands coups dans la poitrine, Lajoue franchissait la porte de l'hôpital et se faufilait dans un dédale de cours et de corridors ; des effluves âcres de remèdes et d'antiseptiques lui emplissaient par instant les narines, le prenaient à la gorge ; la solitude des galeries, la froideur des dalles qu'il gravissait accentuaient encore son malaise ; il ne rencontrait sur son chemin que les formes blanches des religieuses errant à pas feutrés, le long des murs !... Parfois, au travers d'une porte, des éclats de voix et de rires d'infirmiers ou d'étudiants qui se récréaient, affirmaient les droits brutaux que conserve la vie même en présence de la souffrance et de la mort.

Lajoue arrivait enfin au seuil de la chambre où sa maîtresse agonisait. Une anxiété terrible l'étreignait : comment allait-il la trouver ? Il entrevoyait déjà un visage tourmenté, exsangue, un regard atone, une bouche contractée, au rictus grimaçant laissant échapper un râle ou un sifflement, un corps squelettique, tordu de douleur... Il entra. La surprise le cloua sur place et l'espoir lui revint aussitôt, doux et libérateur, quand il vit Jeanne calme, les deux bras étendus sur la couverture, le visage éclairé d'un sourire, les yeux luisants, immenses, dans la face amincie ; les boucles folles de ses cheveux faisaient un cadre d'or à cette tête d'une blancheur nacrée ; la malade était dans ce lit, immobile et diaphane, semblable à une statuette de Saxe qu'on aurait couchée dans un écrin blanc.

Quand il s'approcha, Jeanne souleva sa main droite et la tendit à son ami, qui la porta à ses lèvres ; le contact de cette peau froide le fit tressaillir... La jeune femme s'en aperçut...

— Bonjour, Edmond, murmura-t-elle... J'ai eu bien peur que tu ne viennes pas aujourd'hui... C'est que... le temps presse.

— Comment ? Le temps presse... Il te semble long, veux-tu dire ? Mais prends patience, tu sortiras bientôt.

— Hélas !...

— Tu sortiras guérie, vaillante... et nous reprendrons notre jolie vie...

— Tu crois ?

— J'en suis sûr ; tiens, tu n'as même plus de fièvre...

— C'est vrai ; guérir... si c'était possible... tu voudrais m'avoir à nouveau près de toi ?

— Si je voudrais ?... Peux-tu me demander cela ? Depuis que tu es malade, je m'ennuie tant ; je ne sais que faire de moi... rien ne me tente, rien ne me distrait... Les journées sont interminables... et les nuits ...oh ! les nuits...

— Pauvre chéri, il va bien falloir que tu t'y habitues aux journées interminables et aux nuits solitaires ...

— Pourquoi ? Jeannette ! Est-ce que par hasard tu aurais des velléités de me quitter ? Ah ! mais... c'est que je ne me laisserais pas faire...

— Tu es bon, Edmond, de me dire ça... mais je crois bien que tu ne pourras pas me retenir... Je suis condamnée... je le sais...

— Allons donc ! Mais tu vas beaucoup mieux qu'avant-hier ; tu as l'œil plus vif, les traits plus calmes.

Et les mots consolateurs, les mensonges apaisants viennent aux lèvres de l'amant avec des paroles de tendresse, des projets de plaisirs ineffables... de longues promenades à l'air vivifiant des montagnes... des visions de panoramas grandioses étalés aux pieds des amants, de couchers de soleil embrasant la mer frémissante devant leur solitude éblouie !

Jeanne écoute et sourit au rêve évoqué.

Elle a pris la main de son amant dans les deux siennes et la porte à ses lèvres et à son front, elle la promène sur ses joues, sur son cou et sa gorge comme si elle voulait que la main d'Edmond s'imprègne, pour jamais, du toucher satiné de sa chair... Et tout en se *donnant à elle-même cette caresse*, elle répond au tableau enchanteur que Lajoue vient de peindre de leur avenir.

— *Tu m'aimeras toujours !...* Tu conserveras toujours le souvenir de ta petite Jeanne ?

— Bien sûr, je t'aimerai joujours... je t'adorerai plus encore qu'autrefois...

— Quel dommage, alors, que je m'en aille... Tu es gentil, mon Edmond, de me parler ainsi... Il me semble que j'aurai moins de peine à mourir...

— *Mourir !... Veux-tu bien ne pas prononcer ce mot-là.*

— Puisque je te dis que je sais... tu perds ton temps à vouloir me détromper... Ne me parle pas d'avenir quisqu'il n'y en a plus pour moi... Raconte-moi des choses du passé... du moment où nous nous sommes connus. Tu te rappelles notre rencontre... et notre premier dîner à Montmartre ...Ah ! Quelle drôle de tête tu faisais ...tu me couvais des yeux... Tu me... Et notre voyage à Etretat... C'était la première fois que je quittais Paris pour plus d'un jour... Comme on y était bien ...Eh bien ! Quoi ...Tu pleures ?... Il n'y a pas de quoi... voyons... ce n'est pas triste ce que je dis là, au contraire...

— Jeanne, ma petite Jeanne... arrête-toi... tu vas te fatiguer ça ne te vaut rien de bavarder ainsi ...

— Allons donc... J'ai bien le temps de me reposer... demain et les autres jours... personne ne viendra me déranger... Voyons... où donc en étais-je ?... Ah ! Oui ...Etretat... c'est là où je t'ai fait ma première farce, tu sais avec l'Anglais que j'accusais de m'avoir embrassée... Le pauvre homme, avait-il l'air ahuri ?... Hein, mon pauvre Edmond... t'en ai-je fait de ces blagues... qui te mettaient si fort en colère ?... Que veux-tu... j'avais cela dans le sang... Il fallait que je m'amuse... j'ai bien fait d'en profiter, puisque ...c'est déjà fini...

La voix de Jeanne se tut brusquement ; inquiet, Edmond se pencha sur son visage, mais il vit à nouveau le sourire sur les lèvres pâlies.

— Embrasse-moi, Edmond ...embrasse-moi fort... Dis donc ...quand on m'enterrera, je veux beaucoup de fleurs...Ça m'est égal qu'on fasse des cérémonies, mais je veux des fleurs...

— Jeanne, tais-toi, tais-toi...

— J'ai encore quelque chose à te demander... Puisque tu me jures de ne jamais m'oublier, je veux que tu m'accompagnes en portant... comment dire... un... un symbole de ta promesse... une couronne d'immortelles... Tu la porteras, toi-même, n'est-ce pas... c'est bien entendu ... Et tu feras mettre cette inscription : « A mon amie bien chère, pour toujours ».

— Tu déraisonnes, voyons, Jeanne... Veux-tu bien chasser ces vilaines idées...

Mais la pauvre petite malade s'obstine ; elle s'agite, s'énerve et ne se calme qu'après avoir arraché à Lajoue une promesse formelle.

...Trois jours après cette entrevue, Jeanne Dommier, malgré sa jeunesse et sa gaîté, succomba. Lajoue en ressentit la plus grande douleur de sa vie ; il se conforma scrupuleusement aux dernières volontés de la morte... et se munit d'une volumineuse couronne pour suivre le convoi funèbre... Mais lorsque le cortège se forma, le pauvre homme, en proie à une douleur muette jusqu'alors, ne put retenir une exclamation de stupeur et se crut le jouet d'une hallucination.

Cinq autres messieurs, d'âges variables, mais également corrects et affectés, portaient des couronnes semblables à la sienne, avec l'inscription :

« A mon amie bien chère, pour toujours ! »

Henri CLERC.

La Coupe des Voiturettes

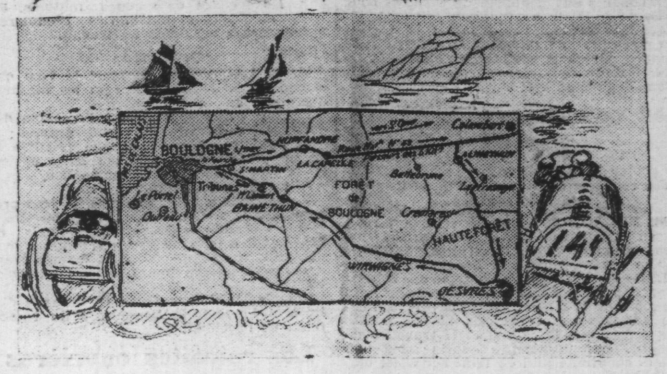

LE CIRCUIT DE BOULOGNE OU SE DISPUTERA AUJOURD'HUI L'UNIQUE COURSE D'AUTOMOBILES DE 1909. — (Voir en 3e page.)

RÉGIME DE COMPENSATION

Nous lisons dans l'*Action du Cambrésis*, journal socialiste de l'arrondissement de Cambrai, l'intéressant article suivant :

Nous apprenons que mercredi dernier les sénateurs du Nord, ayant à leur tête MM. Maxime Lecomte et Hayez, ont fait une démarche au ministère de l'Intérieur pour solliciter de M. Clémenceau la croix de la Légion d'Honneur en faveur de M. Roussel, adjoint au maire de Roubaix.

Ce M. Roussel, bras droit de M. Motte, est un des chefs du parti progressiste. Il fut de ceux qui présentèrent à l'élection sénatoriale partielle du 10 janvier 1904 la candidature progressiste de M. Chatteleyn qui triompha de celle du radical M. Tribourdeaux, patronnée par MM. Maxime Lecomte, Hayez et consorts.

Le même M. Roussel fut aussi parmi les organisateurs du coup de jarnac qui eut pour résultat, au 3e tour des élections sénatoriales générales du 7 janvier 1906, d'escamoter un siège de sénateur au profit du progressiste Lozé et aux dépens du Dr Debierre, le seul candidat de la liste de MM. Maxime Lecomte, Hayez, etc., qui ne fut pas élu.

Ainsi donc, MM. Maxime Lecomte, Hayez et autres sénateurs du Nord demandent la croix pour un homme politique qui s'acharna — avec succès — contre leur parti et contre leurs candidats.

Il faut dire qu'ils se rattrapent en faisant injurier, par les journaux à leur dévotion, les socialistes, aux suffrages disciplinés desquels ils doivent leur élection.

C'est ce qu'on apelle le régime des compensations.

ECHOS

UN LEGS DE DEUX MILLIONS

Nous lisons dans un journal de Reims :

L'an dernier mourait à Avenay (Marne), M. Hugues Plomb, maire de la commune, qui par testament olographe léguait à la ville d'Epernay la totalité de sa fortune évaluée à environ deux millions. Les neveux de M. Hugues Plomb qui avaient été complètement déshérités attaquèrent le testament en nullité, arguant que le *de cujus* ne jouissait pas de la plénitude de ses facultés mentales au moment où il rédigea son testament.

A l'appui de leurs prétentions, ils citèrent une trentaine de témoignages tendant à démontrer « l'originalité » du défunt. C'est ainsi que celui-ci, affirme-t-on, se promenait dans les rues d'Avenay revêtu d'une soutane de cardinal, en jouant du tambour ; qu'il tirait la nuit des coups de pistolet en l'air pour réveiller sa bonne ; qu'il passait des journées dans son jardin à jouer de l'orgue de barbarie, *etc., etc.* D'autre part, à plusieurs reprises, M. Plomb avait été interné à l'asile d'aliénés de Châlons.

Par contre, la ville d'Epernay, héritière, cita de nombreux témoins qui établirent que le défunt était certes un original, « mais qu'en se livrant aux excentricités rapportées plus haut, il ne dépassait pas les manies et les plaisanteries particulières aux vieux garçons ».

Le tribunal de Reims s'est rangé à cet avis. Il a débouté les héritiers Plomb de leur instance et a déclaré valable le testament de M. Plomb instituant la ville d'Epernay sa légataire universelle.

L'Affaire Renard

UNE DÉPOSITION SENSATIONNELLE

Le Reporter qui interviewa Courtois à son lit d'agonie déclare au Jury qu'il a eu l'impression que celui-ci mentait.

Versailles, 19 juin. — Les débats du procès Renard ont encore attiré aujourd'hui un public nombreux.

Dès midi, la salle était comble. On remarquait notamment un grand nombre d'officiers du 22e d'artillerie et du 27e dragons.

Un incident s'est produit avant l'ouverture de l'audience. L'un des huissiers de service, Me Moulliers, voulut expulser un vétérinaire militaire de la place qu'il occupait depuis quelques instants. L'officier lui fit remarquer qu'il avait un droit de priorité. Mais l'huissier lui enjoignit de sortir de la salle ! Comme l'officier n'obtempérait pas à cet ordre, l'huissier s'adressa à l'adjudant de service.

— Faites sortir le vétérinaire ! dit-il.

Aussitôt l'officier se leva et sortit. Les autres officiers présents se levèrent ensemble et accompagnèrent leur camarade hors du Palais. Le public les approuva et les applaudit.

Courtois mentait à tout propos

L'audience s'ouvre alors à 1 heure et demie. Un témoin, M. Delahaye, déclare qu'il a eu Courtois à son service pendant un mois, en février 1907. Le jeune homme mentait à tout propos et sans motif. Un jour, Mme Delahaye lui dit : « Courtois, vos mensonges vous conduiront à l'échafaud ! »

M. POUILLOT, valet de chambre, connait Renard depuis vingt ans ; il donne sur lui de bons renseignements.

M. PUGET donne alors lecture de la lettre signée : « Auguste » et adressée à Courtois au bagne. Elle est datée du 16 avril. L'auteur de cet écrit adjure le forçat de dire la vérité. « Dites la vérité ou craignez la damnation éternelle ».

Me LAGASSE. — Cette lettre fut remise le 26 avril à Courtois qui eut deux syncopes en la lisant et fit ensuite ses confidences à son camarade Deliot.

Le défenseur de Reord lit alors une déposition du garde-chasse du château d'Annet, M. Simon. Il en résulte que dans années de suite on ne voyait les mêmes domestiques, on citait dans le pays ceux que l'on voyait deux fois auchâteau.

Une déposition sensationnelle

Un incident se produit alors. Me Lagasse annonce que M. VALLIER, rédacteur au « Matin », qui alla au dépôt des condamnés sous le nom de Chevallier, en compagnie de M. Courtois père, lui a fait passer un mot dans lequel il demande à être entendu.

M. Vallier est introduit.

— Messieurs les jurés, dit-il, il ne faut pas voir en moi le journaliste, *mais l'homme qui* alla voir Courtois. Jusque-là, je ne connaissais rien de l'affaire Rémy.

On a contesté l'interview parue dans mon journal.

J'ai dit à Courtois : « Le moment est grave, réfléchissez ; il faut revenir sur ce que vous avez dit, si vous avez menti ». Courtois m'a répondu : « J'ai dit la vérité ! »

Messieurs les jurés, je vous en prie, ne *faites pas état de mon article !*

Me LAGASSE. — M. Vallier, n'est-il pas *exact qu'en sortant du bagne, vous aviez* l'impression que Courtois avait menti ?

M. VALLIER. — C'est absolument exact. *Dans ma loyauté, je dois dire que Courtois* n'avait pas l'accent de la vérité.

M. PUGET. — Vous n'auriez pas dû faire l'article.

M. VALLIER. — *J'ai tenu à faire ici acte* de loyauté (Vive émotion), et, je le répète, *Courtois n'avait aucun accent de vérité.*

Me LAGASSE. — Je remercie M. Vallier et le prie de dire à MM. les jurés si M. Courtois *père n'a pas eu également l'impression* que son fils mentait.

M. VALLIER. — A un moment donné, le père Courtois se tourna vers moi et me dit : « Si, cependant, mon fils avait menti ? Ce serait épouvantable ! »

Plaidoirie de Me Rousset

La parole est donnée à Me Rousset, qui représente Mme Remy, qui s'est portée partie civile.

Me Rousset n'a pas voulu, dit-il, intervenir pendant les débats afin de poursuivre plus impartialement la recherche de la vérité. Cela est son seul but. Au nom de Mme Rémy, il exposera comment elle est arrivée à la certitude de la culpabilité de Renard.

Il y avait dans le cri de Mme Rémy accusant Renard, poursuit le bâtonnier, un remords, je dois vous l'exposer. Dans des *conditions vraiment extraordinaires*, Renard avait fini par inspirer confiance à Mme Rémy.

Tous les bons procédés qu'on peut avoir pour des domestiques fidèlement attachés, Mme Remy les a eus envers les époux Renard. M. Rémy lui-même a été bon pour son maître d'hôtel et pourtant il fut tenté de s'apercevoir que Renard n'était pas un serviteur impeccable.

L'éloquent organe de la partie civile insiste sur les dépositions des domestiques qui ont représenté Renard comme tout-puissant rue de la Pépinière.

« Les femmes plus que les hommes, poursuit le bâtonnier, sont accessibles à la vanité comme à la flatterie ; bien que je puisse *dire avec le fabuliste sur ce point*, bien des hommes sont femmes. Influence décisive de Renard sur Mme Rémy, telle était la situation.

» Donc, si Mme Rémy vient proclamer la culpabilité de Renard, ce n'est en vertu d'aucune haine, mais parce qu'elle en a peu à peu acquis la certitude.

« Il lui a d'abord bien fallu reconnaître les abominables relations de Renard avec son neveu, M. Raingo. »

Longuement, Me Rousset s'étend sur les conditions abominables dans lesquelles Renard a dépravé l'enfant de la maison.

Tandis que le bâtonnier parle, l'accusé se voile la figure de ses mains.

Pour la partie civile, le mobile du crime est, d'abord, « la passion inavouable », puis la certitude d'être maître après la disparition de M. Rémy.

Me Rousset contrôle ensuite les allégations de Courtois avec les constatations matérielles ; pour lui, elles sont véridiques, et il le reconnaît, bien qu'il n'ait que haine pour Courtois, « criminel misérable et odieux ».

Renard, pas plus que Courtois, ne pouvait, à lui tout seul, venir à bout de M. Rémy, vieillard remarquablement solide pour son âge.

A six heures et demie, il n'y a dans l'hôtel personne ; à minuit, Renard, qui roulait depuis onze heures ses vastes espoirs et ses vastes pensées, arrive dans la chambre de Courtois, qui est nu.

Il ne faut pas qu'on mette du sang à ses vêtements. Courtois est entraîné et tous deux se rendent dans la chambre de M. Rémy.

LES MŒURS DE RENARD

Me Rousset parle maintenant des mœurs de Renard et de ses relations avec le jeune Raingo. Il dit combien ce jeune homme était adoré de son oncle, de sa tante et de ses cousins. Raingo était gentil, il était caressant, aussi Renard l'a-t-il dépravé, *l'a-t-il souillé.*

— Et comment a-t-on su cette dépravation ? Est-ce par Renard ? Non. Est-ce par Raingo ? Non plus, car, malgré tout, il avait honte, mais il était dominé par le maître d'hôtel, et il se taisait.

On n'aurait jamais rien su, si un fait extérieur n'était venu tout révéler.

Léon Raingo rencontra une jeune femme à elle l'emmena chez elle et, le fouillant, elle trouva, non pas ce qu'elle attendait, mais une lettre, cette fameuse lettre abominable et passionnée que Renard avait écrite de Biarritz à son jeune ami et qu'il avait signée : « Ton Pierrot ».

Il fallut bien, alors, que le maître d'hôtel fît l'aveu de ses mœurs honteuses.

Mme Rémy fut irritée, on le comprend facilement, *elle fut indignée ; mais elle ne* supposa jamais que les mœurs de son maître d'hôtel pussent faire de lui un assassin.

Le jeune Raingo dut, à son tour, confesser sa honte et avouer ses relations avec le maître d'hôtel qui lui prodiguait des soins maternels.

Derrière ce dévouement maternel se cachait le satyre abominable qui écrivait à ce malheureux jeune homme des lettres qui lui interdisent, jusqu'à nouvel ordre, de lever la tête, jusqu'au jour où par son travail et sa conduite il aura le droit de reprendre la place qu'il a perdue.

Renard, le satyre fourbe hypocrite, avait, dès lors, perdu tout son prestige auprès des autres domestiques. On causa on jasa, la lumière se fit, et, peu à peu les soupçons de Mme Rémy se tournèrent en certitude.

LA GENÈSE DU CRIME

Me Rousset en arrive au départ de Mme Rémy pour Annel et à la décision de son mari d'envoyer Léon Raingo chez sa grand'mère pour le soustraire aux honteuses pratiques de l'accusé.

Une scène violente eut lieu entre les deux époux et Mme Rémy décida voyant que son mari tenait bon, à partir pour Annel.

Me Raoul Rousset reconnaît qu'à cette époque, Renard manifestait le désir de quitter le service de ses maîtres pour chercher un emploi chez Mlle de Crussol et dans le but de ne pas se séparer de son enfant qui devait retourner à Sancerre.

— Mais le samedi 6 juin, MM. les jurés, alors qu'il revenait de chercher cette place, Renard apprend qu'il est décidé que Léon Raingo ira chez sa *grand'mère et qu'il ne* verra plus son ami.

Il songe alors que la disparition de son maître laissera toute latitude à Mme Rémy de garder près d'elle le neveu dont elle ne voulait pas se séparer, et alors, pourquoi s'en irait-il ?

Renard décide qu'il restera. La soirée arrive. Mme Rémy est partie. Le dîner se passe sans incident. Renard *donne* à Thomassin la permission de sortir. A neuf heures et demie, il monte à l'office, quoiqu'il le nie maintenant. Il retrouve Courtois, car n'oubliez pas que ce dernier a été vu dans l'office par Mlle Suas et par M. Texier. Tous deux faisaient les couteaux, lorsque subitement le gaz s'est éteint. Ce fait est nié par ses défenseurs. Je soutiens, moi, qu'il est exact et ne peut être contesté.

Après neuf heures et demie, il faut que je sois prudent. Nous n'avons, en effet, ici, que le récit de Courtois Courtois est un petit misérable, un assassin abhorré. Mais il faut noter qu'après son arrestation à Annel, il s'effondre, et ce n'est pas au moment où l'on s'effondre que l'on échafaude un système. Il est sincère, non pas parce que c'est dans son tempérament, mais parce qu'il était effondré, hébété, ahuri.

IL Y AVAIT DEUX ASSASSINS

Me Raoul Rousset rapporte alors le récit de Courtois :

— Renard a expliqué qu'il croyait que Thomassin devait rentrer à minuit ; mais, dès qu'ils furent ensemble, Courtois lui annonça que le valet de chambre devait revenir au matin.

— Tant mieux ! répondit le maître d'hôtel.

Courtois avait-il intérêt à supprimer M. Renard ? Non. Il lui fallait seulement de l'argent pour faire la fête.